

LES ARTISTES DU PIEMONTE 2017

Règlement du concours et bulletin d'inscription

Art 1 : le thème

Asson Animation organise un concours ouvert à tous les peintres et photographes,

Sur le thème : **VOYAGE**

Les **21, 22 octobre 2017** salle de l'Isarce à Asson (64800)

Art 2 :le format

Catégorie photo :

Les travaux argentiques ou numériques, format 20x30 (cm) minimum, photo unique, série ou page scrapbooking seront acceptés par le jury.

Les photographies devront être fournies **sur support avec attache**.

Catégorie peinture :

Sont acceptés tous formats, toutes techniques, tous supports **avec attache**.

Toutes les œuvres devront comporter au dos une étiquette avec les coordonnées de l'auteur, le titre, la technique et le prix demandé, car **la signature ne doit pas être visible** .

Art 3 : droit d'inscription

Une participation aux frais d'organisation de 6€ est demandée. Ceci permet d'exposer, de vendre ses créations et de concourir avec une œuvre .

Vous avez la possibilité de présenter au concours 3 œuvres maximum, avec une participation de 6€ par œuvre.

La participation ne sera validée qu'après réception du présent règlement signé et de la participation financière, ceci **avant le 23 septembre 2017** .

Art 4 : conditions

Ce concours est ouvert à tout public (junior avec autorisation des parents), amateurs ou confirmés : sont considérés « confirmés » les artistes dont les œuvres ont déjà été primées. Les exposants qui obtiendront un prix seront considérés comme « hors concours » l'année suivante ; Ils pourront cependant exposer et faire partie du jury.

Art 5 : droit des tiers

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Art 6 : responsabilité

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Le fait de signer le bulletin de participation oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Art 7 : date limite de dépôt

La date limite de dépôt est fixée

*** **au samedi 23 septembre** pour les œuvres expédiées par courrier ,

*** **au vendredi 20 octobre** pour celles déposées, à partir de 17h , salle de l'Isarce à Asson

*** **au samedi 21 octobre 18h** pour les œuvres réalisées sur place par les Artistes désirant installer leur chevalet dans le village.

